

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication : **3 070 859**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **18 58029**

⑤1 Int Cl⁸ : **A 61 K 8/46 (2018.01)**, A 61 K 8/34, 8/44, 8/73, 8/67, 8/97, A 61 Q 1/14

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 07.09.18.

⑫③ Priorité : 14.09.17 DE 1020172162449.

⑫④ Date de mise à la disposition du public de la demande : 15.03.19 Bulletin 19/11.

⑫⑤ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : HENKEL AG & CO. KGAA — DE.

⑦② Inventeur(s) : DESHAIES STACY, BOSEL TANJA, WALDMANN-LAUE MARIANNE et STADLER IRIS MARINA.

⑦③ Titulaire(s) : HENKEL AG & CO. KGAA.

⑦④ Mandataire(s) : OFFICE FREYLINGER S.A..

⑫④ AGENT NETTOYANT BASE SUR UNE TECHNOLOGIE DE MICELLES.

⑫⑤ Agents nettoyants cosmétiques doux contenant dans un support cosmétique des tensioactifs iséthionates, des tensioactifs taurates, des tensioactifs amphotères, des polyols et des huiles et/ou corps gras naturels, minéraux ou synthétiques convenant pour la production de compositions nettoyantes cosmétiques micellaires, notamment pour le nettoyage et le soin en profondeur de la peau en une étape d'application.

FR 3 070 859 - A1



La demande décrit des agents nettoyants cosmétiques ayant une détergence améliorée à base de tensioactifs, de polyols et de graisses spécifiques, ainsi que l'utilisation des agents en tant qu'agents nettoyants et agents de soin pour la peau.

5

Dans le domaine des soins cosmétiques du visage, il existe un besoin en agents nettoyants qui éliminent en profondeur et en une étape les produits de maquillage, les surplus de graisse, les résidus de sébum et autres contaminants, qui adhèrent souvent bien à la peau, sans irriter et/ou assécher celle-ci.

10

Les produits nettoyants conventionnels ne répondent généralement pas à toutes ces exigences.

Habituellement, par conséquent, dans une première étape, les résidus de maquillage sont éliminés avec des lotions dissolvant bien les graisses, puis la peau est ensuite lavée avec un agent contenant un tensioactif.

15

Un tel processus est de plus en plus perçu comme gênant et indésirable, car il nécessite davantage de temps et ne correspond pas aux aspirations à la protection de l'environnement exprimées par un nombre croissant de consommateurs.

20

Les produits nettoyants cosmétiques micellaires gagnent progressivement en popularité car ils sont considérés comme étant particulièrement efficaces pour éliminer les impuretés cutanées.

L'on suppose qu'en agrégeant spontanément des ingrédients amphiphiles (micellisation) dans un milieu cosmétique, les impuretés peuvent être mieux attachées, fixées puis éliminées par rinçage ou par essuyage.

25

Sous le nom de « Gel nettoyant micellaire tout-en-1 », la société Garnier commercialise un produit pour le nettoyage de tous les types de peau (base de données Mintel, n° d'enregistrement : 4745559) qui regroupe et élimine efficacement, sans influences mécaniques telles que par frottement, les résidus de maquillage, de saleté et/ou de sébum.

30

Comme la plupart des produits nettoyants pour le visage - micellaires et non micellaires, la base tensioactive du gel de lavage contient des tensioactifs sulfatés ainsi qu'une forte proportion en produits synthétiques éthoxylés.

5 L'utilisation des tensioactifs sulfatés dans les produits de nettoyage du visage est controversée en raison de leur potentiel irritant sur la peau. De même, l'utilisation de composés éthoxylés est désormais critiquée en ce qui concerne leur effet sur la peau.

10 En outre, la production de composés alcoylés entraîne des coûts élevés et une forte consommation énergétique, ce qui va à l'encontre des efforts d'économies en énergies par une moindre consommation en électricité et par la réduction des émissions de CO₂.

15 L'objet de la présente invention était donc de fournir un agent nettoyant cosmétique doux qui élimine autant que possible toutes les impuretés cutanées - en particulier les résidus de maquillage et les résidus d'huile - en une seule étape et soigne simultanément la peau.

20 De manière surprenante, il s'est avéré qu'une base de tensioactif douce, stable et écologique composée d'iséthionates, de taurates et de bétaïnes en combinaison avec des polyols et des huiles entraîne une augmentation du pouvoir nettoyant des agents nettoyants cosmétiques. Les résidus de maquillage ainsi que les impuretés cutanées courantes peuvent donc être mieux éliminés en une seule étape d'application. De plus, la combinaison de
25 principes actifs précitée se caractérise par la formation d'une mousse crémeuse, qui peut être très bien répartie sur la peau et qui laisse une sensation agréable sur la peau après le rinçage.

Un autre avantage est que la combinaison des principes actifs précités permet d'incorporer d'autres composants hydrophobes (par exemple des huiles
30 parfumées) sans avoir à ajouter des composés alcoylés (éthoxylés) ou des polymères d'acide acrylique en tant qu'agents stabilisants.

Un premier objet de la présente demande est un agent nettoyant cosmétique doux contenant, dans un support cosmétique,

- a) au moins un tensioactif anionique à base d'iséthionate,
- b) au moins un tensioactif anionique à base de taurate,
- 5 c) au moins un tensioactif amphotère,
- d) au moins un polyol et
- e) au moins une huile et/ou un corps gras naturel, minéral ou synthétique.

10 Les agents nettoyants selon l'invention contiennent les principes actifs a) à e), de manière préférée dans un support cosmétique. À ce titre, au sens de l'invention, l'on entend de manière préférée un support aqueux.

De manière préférée, le support cosmétique contient au moins 50 % en poids, de manière davantage préférée au moins 60 % en poids, de manière
15 particulièrement préférée au moins 65 % en poids et de manière singulièrement préférée au moins 70 % en poids en eau.

Afin d'obtenir un pouvoir nettoyant optimal (principalement pour une meilleure élimination des résidus de maquillage et autres substances non polaires de la
20 peau), il est avantageux que les agents tensioactifs précités soient utilisés dans certaines quantités et proportions. De manière particulièrement préférée, les tensioactifs sont utilisés en une quantité supérieure à la concentration micellaire critique (valeur CMC).

25 Un premier mode de réalisation préféré est donc caractérisé en ce que les agents nettoyants selon l'invention contiennent la combinaison de principes actifs a) à e) en une quantité qui conduit à une formation de micelles détectable.

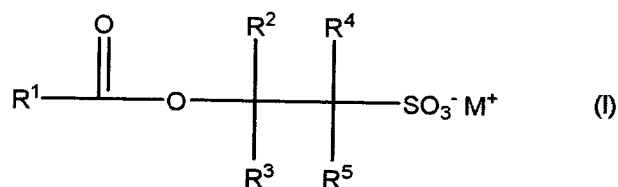
La micellisation peut être détectée par des mesures de diffusion de la lumière
30 connues dans l'état de la technique.

Les agents nettoyants particulièrement préférés selon l'invention sont ceux qui contiennent

- de 0,05 à 15,00 % en poids d'au moins un tensioactif anionique à base d'iséthionate a),
- 5 - de 0,05 à 15,00 % en poids d'au moins un tensioactif anionique à base de taurate b),
- de 0,20 à 30,00 % en poids d'au moins un tensioactif amphotère c),
- de 0,05 à 10,00 % en poids d'au moins un polyol d) et
- 10 - de 0,01 à 5,00 % en poids d'au moins une huile et/ou un corps gras naturel, minéral ou synthétique e).

Dans un second mode de réalisation préféré, les agents nettoyants selon l'invention sont caractérisés en ce qu'ils contiennent la somme des tensioactifs anioniques a) et b) sur le/les tensioactif(s) amphotère(s) c) dans un rapport en poids allant de 1: 1 à 1: 3, de préférence de 1: 1 à 1: 2 et en particulier de 1: 1 à 1: 1,5.

Par tensioactifs à base d'iséthionates a) appropriés selon l'invention, l'on entend de manière préférée des composés de la formule (I) suivante



dans laquelle

- R¹ représente un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé, ayant 6 à 30 atomes de carbone,
- 25 - R² à R⁵ représentent indépendamment l'un de l'autre un atome d'hydrogène, un radical alkyle en C₁-C₄ ou un radical hydroxyalkyle en C₁-C₄, et
- M⁺ représente un cation ammonium, un cation alcanolammonium ou un cation métallique.

De manière préférée, les radicaux R^2 à R^5 représentent de l'hydrogène, un groupe méthyle, éthyle, n-propyle, n-butyle ou 2-butyle. De manière particulièrement préférée, au moins l'un des radicaux R^2 à R^5 représente un

5 groupe méthyle, éthyle ou n-propyle et en particulier un groupe méthyle.

De manière tout particulièrement préférée, un seul des radicaux R^2 à R^5 représente un groupe alkyle en C_1 - C_4 , en particulier un groupe méthyle, et les autres radicaux représentent chacun de l'hydrogène.

En principe, il est également possible que l'iséthionate a) selon la formule (I)

10 contienne un mélange d'isomères, lequel contenant à la fois les composants présentant par exemple, en tant que radical R^2 , un groupe alkyle en C_1 - C_4 - en particulier un groupe méthyle - et, en tant que radical R^3 à R^5 , respectivement un atome d'hydrogène, ainsi que des composants présentant par exemple, en tant que radical R^5 , un groupe alkyle en C_1 - C_4 - en particulier un groupe

15 méthyle - et, en tant que radicaux R^2 à R^4 , respectivement un atome d'hydrogène.

Les tensioactifs iséthionates a) tout particulièrement préférés selon la formule (I) sont les composés connus sous les dénominations INCI Sodium Cocoyl

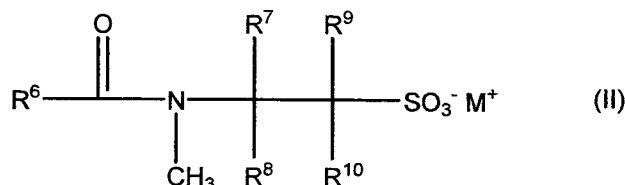
20 Methyl Isethionate, Potassium Cocoyl Methyl Isethionate, Ammonium Cocoyl Methyl Isethionate, Sodium Lauroyl Methyl Isethionate, Potassium Lauroyl Methyl Isethionate, Ammonium Lauroyl Methyl Isethionate, Sodium Myristoyl Methyl Isethionate, Potassium Myristoyl Methyl Isethionate et Ammonium Myristoyl Methyl Isethionate.

25 Les composés particulièrement préférés sont Sodium Cocoyl Methyl Isethionate et/ou Sodium Lauroyl Methyl Isethionate. Les produits commerciaux correspondants sont proposés, par exemple, par la société Innospec sous la marque commerciale « Iselux[®]LQ-CLR-SB ».

30 Le ou les tensioactif(s) anionique(s) à base d'iséthionates a) est/sont utilisé(s) dans les compositions selon l'invention - rapporté à leur poids total - de manière préférée en une quantité allant de 0,05 à 15 % en poids, de manière davantage

préférée de 0,1 à 12 % en poids, de manière particulièrement préférée de 0,5 à 10 % en poids et en particulier de 1 % en poids à 7,5 % en poids.

Par tensioactifs taurates b) appropriés selon l'invention, l'on entend de manière préférée des composés de la formule (II) suivante



dans laquelle

- R⁶ représente un radical hydrocarboné, linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé, ayant 6 à 30 atomes de carbone,
- R⁷ à R¹⁰ représentent indépendamment l'un de l'autre un atome d'hydrogène, un radical alkyle en C₁-C₄ ou un radical hydroxyalkyle en C₁-C₄, et
- M⁺ représente un cation ammonium, un cation alcanolammonium ou un cation métallique.

15

De manière préférée, les radicaux R⁷ à R¹⁰ représentent de l'hydrogène, un groupe méthyle, éthyle, n-propyle, n-butyle ou 2-butyle. De manière particulièrement préférée, au moins l'un des radicaux R⁷ à R¹⁰ représente un groupe méthyle, éthyle ou n-propyle et en particulier un groupe méthyle.

20 De manière tout particulièrement préférée, un seul des radicaux R⁷ à R¹⁰ représente un groupe alkyle en C₁-C₄, en particulier un groupe méthyle, et les autres radicaux représentent chacun de l'hydrogène.

En principe, il est également possible que le tensioactif taurate b) selon la formule (II) contienne un mélange d'isomères, lequel contenant à la fois les composants présentant par exemple, en tant que radical R⁷, un groupe alkyle en C₁-C₄ - en particulier un groupe méthyle - et, en tant que radical R⁸ à R¹⁰, respectivement un atome d'hydrogène, ainsi que des composants présentant par exemple, en tant que radical R¹⁰, un groupe alkyle en C₁-C₄ - en particulier

un groupe méthyle - et, en tant que radicaux R⁷ à R⁹, respectivement un atome d'hydrogène.

5 Les tensioactifs taurates b) tout particulièrement préférés selon la formule (II) sont les composés connus sous les dénominations INCI Sodium Cocoyl Methyl Taurate, Potassium Cocoyl Methyl Taurate, Ammonium Cocoyl Methyl Taurate, Sodium Lauroyl Methyl Taurate, Potassium Lauroyl Methyl Taurate, Ammonium Lauroyl Methyl Taurate, Sodium Oleyl Methyl Taurate, Potassium Oleyl Methyl Taurate et Ammonium Oleyl Methyl Taurate.

10 Les composés particulièrement préférés sont Sodium Cocoyl Methyl Taurate et/ou Sodium Oleyl Methyl Isethionate. Les produits commerciaux correspondants sont proposés, par exemple, par la société Innospec sous la marque commerciale « Pureact[®]WS ».

15 Le ou les tensioactif(s) anionique(s) à base de taurates b) est/sont utilisé(s) dans les compositions selon l'invention - rapporté à leur poids total - de manière préférée en une quantité allant de 0,05 à 15 % en poids, de manière davantage préférée de 0,1 à 10 % en poids, de manière particulièrement préférée de 0,5 à 7,5 % en poids et en particulier de 1 % en poids à 5 % en poids.

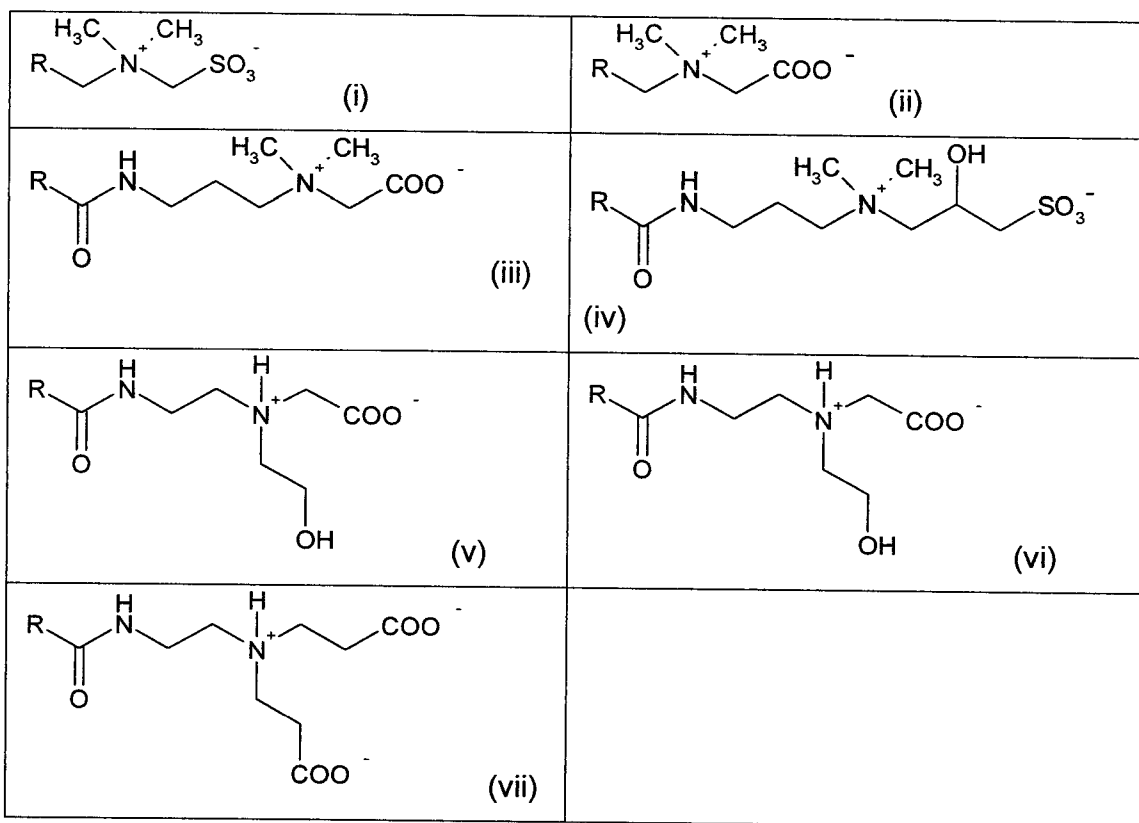
20

Dans un mode de réalisation particulièrement préféré, les agents nettoyants selon l'invention contiennent

- en tant que tensioactif anionique à base d'iséthionate a), au moins un des composés connus sous les dénominations INCI Sodium Lauroyl Methyl Isethionate ou Sodium Cocoyl Methyl Isethionate et
- 25 - en tant que tensioactif anionique à base de taurate b), un composé connu sous la dénomination INCI Sodium Methyl Cocoyl Taurate.

30 Dans ce mode de réalisation, il est préféré que les agents nettoyants selon l'invention comprennent du Sodium Lauroyl Methyl Isethionate ou du Sodium Cocoyl Methyl Isethionate ainsi que, également, du Sodium Methyl Cocoyl Taurate dans les plages quantitatives susmentionnées.

Parmi les types de tensioactifs amphotères c) appropriés qui peuvent être utilisés dans les agents nettoyants selon l'invention, l'on trouve par exemple un ou plusieurs composés des formules (i) à (vii) suivantes. Dans cette formule, le radical R représente de préférence un radical alkyle ou alcényle à chaîne droite ou ramifié, saturé ou mono- ou polyinsaturé, ayant 7 à 23 atomes de carbone (formules (i) et (ii)) ou représente un radical alkyle ou alcényle à chaîne droite ou ramifié, saturé ou mono- ou polyinsaturé ayant 8 à 24 atomes de carbone (formules (iii) à (vii)) :



10

Les tensioactifs amphotères c) préférés des formules (i) à (vii) mentionnées ci-dessus contiennent, en tant que radical R, principalement un radical alkyle à chaîne droite ou ramifié, saturé, mono- ou polyinsaturé, ayant 8 à 20, de manière davantage préférée 8 à 18 et en particulier 8 à 16 atomes de carbone.

15

Les tensioactifs amphotères c) particulièrement préférés sont ceux dans lesquels le radical R est dérivé de matière grasse de coco.

Les tensioactifs tout particulièrement préférés sont les tensioactifs amphotères connus sous les dénominations INCI Sodium Cocoamphoacetate, Disodium Cocoamphodiaceate, Sodium Lauroamphoacetate, Sodium Lauroamphodiaceate, Sodium Cocoamphopropionate, Disodium Cocoamphodipropionate, 5 Coco Betaine, Lauryl Betaine Cocamidopropylbetain et/ou Lauramido-propylbetain, qui sont commercialisés par plusieurs fournisseurs.

La bétaine de cocamidopropyle est particulièrement préférée.

10 Le ou les tensioactif(s) amphotère(s) c) est/sont utilisé(s) dans les compositions selon l'invention - rapporté à leur poids total - de manière préférée en une quantité allant de 0,20 à 30 % en poids, de manière davantage préférée de 0,50 à 25 % en poids, de manière particulièrement préférée de 1 à 15 % en poids et en particulier de 2 % en poids à 10 % en poids.

15 Dans un autre mode de réalisation préféré, l'on utilise, en tant que tensioactif amphotère c), un tensioactif connu sous la dénomination INCI Cocoamidopropylbetain dans les quantités et proportions susmentionnées (aux tensioactifs a) et b)).

20 La combinaison de tensioactifs d'iséthionate a), de tensioactifs de taurate b) et de bétaine de cocamidopropyle c) dans les quantités et proportions susmentionné(e)s permet d'obtenir une formulation nettoyante douce, résistante à la mousse, ayant un pouvoir nettoyant élevé. Il est possible de se passer totalement des tensioactifs sulfatés.

25 La combinaison du mélange de tensioactifs a) - c) avec les composants d) et e) permet d'obtenir un équilibre optimal entre les propriétés élevées de nettoyage et de soin, ainsi qu'une grande stabilité des agents nettoyants selon l'invention.

30 Comme polyols appropriés selon l'invention, l'on peut utiliser de manière préférée le 1,2-propanediol, le glycérol, le diglycérol, le triglycérol, le 1,2-butanediol, le 1,3-butanediol, le 1,2-pentanediol, le 1,5-pentanediol, le 1,2-

hexanediol, le 1-6-hexanediol, le polyéthylène glycol, le sorbitol ou des mélanges de ces polyols.

Sont particulièrement préférés : le 1,2-propanediol, le glycérol, le diglycérol, le 1,6-hexanediol et/ou le sorbitol ; le glycérol et/ou le sorbitol sont singulièrement préférés.

L'au moins un polyol - de préférence le glycérol et/ou le sorbitol - est utilisé dans les compositions selon l'invention (rapporté à leur poids total) de manière préférée en une quantité allant de 0,05 à 10 % en poids, de manière davantage préférée de 0,1 à 8 % en poids, de manière particulièrement préférée de 0,5 à 6 % en poids et en particulier de 1 % en poids à 5 % en poids.

Comme huile et/ou corps gras naturel, minéral ou synthétique e) approprié selon l'invention, l'on utilise de préférence

- 15 - des triglycérides et des mélanges de triglycérides,
- des huiles minérales, des huiles de paraffine et d'isoparaffine,
- des dialkyléthers,
- des acides gras,
- des alcools gras et/ou
- 20 - des esters de mono- ou diacide gras de glycérol.

Pour des raisons de bonne compatibilité cutanée et d'incorporation dans les agents nettoyants selon l'invention, les huiles naturelles (végétales) et les esters d'acides gras de glycérol sont préférés. Il n'est pas nécessaire de stabiliser davantage ces huiles par des composés alcoylés - en particulier par des composés éthoxylés.

Dans un autre mode de réalisation particulièrement préféré, les agents nettoyants selon l'invention sont sensiblement exempts de sulfate et sensiblement exempts de composés alcoylés (en particulier de composés éthoxylés).

Par « sensiblement exempt », l'on entend une teneur en composés sulfatés libres et en composés alcoylés (en particulier en composés éthoxylés) respectivement inférieure à 0,1 % en poids, de manière préférée à 0,05 % en poids, de manière particulièrement préférée à 0,01 % en poids et en particulier à 0 % en poids (respectivement rapporté au poids total de l'agent nettoyant selon l'invention).

Les huiles naturelles préférées sont l'huile de coco, l'huile d'amande (douce), l'huile de noix, l'huile de noyau de pêche, l'huile de noyau d'abricot, l'huile d'avocat, l'huile de l'arbre à thé, l'huile de sésame, l'huile de tournesol, l'huile de tsubaki, l'huile d'onagre, l'huile de son de riz, l'huile de palmiste, l'huile de graine de mangue, l'huile de limnanthe, l'huile de chardon, l'huile de noix de macadamia, l'huile de pépins de raisin, l'huile de graines d'amarante, l'huile d'argan, l'huile de bambou, l'huile d'olive, l'huile de germe de blé, l'huile de pépins de courge, l'huile de mauve, l'huile de noisette, l'huile de carthame, l'huile de canola, l'huile de sasanqua, l'huile de jojoba, l'huile de ramboutan, le beurre de cacao et/ou le beurre de karité.

Par esters d'acides gras de glycérol préférés, l'on entend les mono- et/ou diesters de glycérol et un acide carboxylique linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé ayant 8 à 30 atomes de carbone. Les esters de glycérol particulièrement préférés sont ceux dans lesquels la partie acide gras dérive des huiles naturelles - de préférence dérive de l'huile de tournesol.

L'ester connu sous la dénomination INCI « Glyceryl Oleate » est particulièrement préféré.

L'au moins un composant huileux et/ou de corps gras naturel, minéral ou synthétique - de préférence une huile végétale et/ou un monoester de glycérol - est utilisé dans les compositions selon l'invention (rapporté à leur poids total) de manière préférée en une quantité allant de 0,01 à 5 % en poids, de manière davantage préférée de 0,05 à 3 % en poids, de manière particulièrement

préférée de 0,075 à 2 % en poids et en particulier de 0,1 % en poids à 1 % en poids.

5 Les agents nettoyants selon l'invention peuvent en outre contenir des tensioactifs doux, de préférence des tensioactifs non ioniques doux.

De manière particulièrement préférée, les agents nettoyants selon l'invention contiennent en outre un tensioactif non ionique doux, qui est fortement moussant et provient de sources naturelles.

10 Les alkyl(oligo)glycosides (APG) appartiennent de manière préférée à la catégorie susmentionnée.

Les alkyl(oligo)glycosides appropriés au sens de la présente invention peuvent être choisis parmi les composés de formule générale $RO-[G]_x$ dans laquelle [G] est de préférence dérivé d'aldoses et/ou de cétooses ayant 5-6 atomes de carbone, de préférence dérivé du glucose.

15 L'indice x représente le degré d'oligomérisation (DP), c'est-à-dire la distribution des mono- et oligoglycosides. L'indice x présente de préférence une valeur comprise dans la plage de 1 à 10, de manière particulièrement préférée dans la plage de 1 à 3, celle-ci pouvant ne pas être un nombre entier, mais pouvant être une fraction, qui peut être déterminée analytiquement.

20 Les alkyl(oligo)glycosides particulièrement préférés présentent un degré d'oligomérisation compris entre 1,2 et 1,5.

Le radical R représente de manière préférée au moins un radical alkyle et/ou un radical alcényle ayant de 4 à 24 atomes de carbone.

25 De manière particulièrement préférée, le radical R représente un radical alkyle et/ou un radical alcényle qui est dérivé de graisses et d'huiles naturelles.

Les alkyl(oligo)glycosides tout particulièrement préférés sont les composés connus sous les dénominations INCI Caprylyl/Capryl Glucoside, Decyl Glucoside, Lauryl Glucoside et Coco Glucoside ; le Coco Glucoside est singulièrement préféré.

30

Le tensioactif non ionique doux - de préférence un APG et de manière particulièrement préférée du Coco Glucoside - est utilisé dans les compositions

selon l'invention (rapporté à leur poids total) de manière préférée en une quantité allant de 0,05 à 5 % en poids, de manière davantage préférée de 0,075 à 4 % en poids, de manière particulièrement préférée de 0,1 à 3 % en poids et en particulier de 0,2 % en poids à 2 % en poids.

5

Pour une incorporation et une stabilisation particulièrement simples, il est avantageux que le composant e) soit utilisé comme composé avec un tensioactif, de préférence avec un tensioactif non ionique et en particulier avec un APG dans les compositions selon l'invention.

10

Des composés appropriés sont connus et disponibles dans le commerce.

Un composé particulièrement préféré est le produit disponible sous la dénomination commerciale Lamesoft® PO 65 (Ecocert) de la société BASF, qui contient de l'eau, des glucosides de coco et des oléates de glycéryle en quantités respectivement environ identiques.

15

Lamesoft® PO 65 est basé à 100 % sur des matières premières végétales renouvelables et est entièrement extrait d'acides gras de noix de coco et de palmiste ainsi que d'huile de tournesol.

20 Dans un autre mode de réalisation préféré, les agents nettoyants selon l'invention contiennent donc, en tant que composant e), un mélange d'eau, d'un APG et d'un ester d'acide gras de glycérol d'origine naturelle, de préférence un mélange d'eau, de glucosides de coco et d'oléates de glycérol.

25 Le composé précité est utilisé dans les compositions selon l'invention (rapporté à leur poids total) de préférence en une quantité allant de 0,05 à 5 % en poids, de manière davantage préférée de 0,1 à 4 % en poids, de manière particulièrement préférée de 0,2 à 3 % en poids et en particulier de 0,3 % en poids à 2 % en poids.

30 Il est possible, et en fonction de l'utilisation envisagée, également préférable, d'ajouter aux compositions selon l'invention d'autres principes actifs et

adjuvants qui confèrent des propriétés avantageuses à la peau traitée avec celles-ci.

5 D'autres principes actifs et adjuvants appropriés peuvent par exemple être choisis parmi des principes actifs anti-acné, des vitamines et/ou des extraits de plantes.

10 Dans un autre mode de réalisation préféré, les compositions selon l'invention contiennent - rapport à leur poids - en plus de 0,001 à 20 % en poids de principes actifs anti-acné, de vitamines et/ou d'extraits de plantes.

Par principes actifs anti-acné, l'on entend au sens de la présente invention de préférence l'acide salicylique et/ou ses sels physiologiquement compatibles ainsi que les principes actifs appelés régulateurs de sébum.

15 Les principes actifs régulateurs de sébum appropriés peuvent être choisis parmi l'acide 10-hydroxydécanoïque, l'acide sébacique, l'acide azélaïque et les esters de l'acide azélaïque, en particulier l'azéloyl diglycinate de potassium, le 1,10-décane-1,10-diol et au moins un extrait de *Spiraea ulmaria* ainsi que des mélanges des substances susmentionnées. Des mélanges préférés sont disponibles, par
20 exemple, avec le produit commercial Acnacidol[®]PG (propylène glycol, acide 10-hydroxydécanoïque, acide sébacique, 1,10-décane-1,10-diol) de la société Vinciense. Un extrait préféré de *Spiraea ulmaria* est par exemple contenu dans le produit Seboregul[®] 2 de la société Silab. L'azéloyl diglycinate de potassium est par exemple présent dans le produit Azeloglicina de la société Sinerga. Les
25 compositions particulièrement préférées selon l'invention sont caractérisées en ce qu'elles contiennent au moins un principe actif régulateur de sébum en une quantité totale allant de 0,01 à 10 % en poids, de manière préférée de 0,025 à 5 % en poids et de manière particulièrement préférée de 0,05 à 2 % en poids, respectivement rapporté à la substance active dans la composition totale.

30

Par vitamines appropriées, l'on entend de manière préférée les vitamines, provitamines et précurseurs de vitamines suivantes, ainsi que leurs dérivés :

- 5

 - Vitamine A : le groupe de substances appelées vitamine A comprend le rétinol (vitamine A₁) ainsi que le 3,4-didésydrorétinol (vitamine A₂). Le β-carotène est la provitamine du rétinol. En tant que composant de la vitamine A, l'on peut citer, par exemple, l'acide de vitamine A et ses esters, l'aldéhyde de vitamine A et l'alcool de vitamine A et ses esters tels que le palmitate et l'acétate.
- 10

 - Vitamine B : appartiennent entre autres au groupe de la vitamine B ou au complexe de la vitamine B
 - la vitamine B₁ (thiamine)
 - la vitamine B₂ (riboflavine)
 - la vitamine B₃. Les composés acide nicotinique et nicotinamide (niacinamide) sont souvent présentés sous ces dénominations.
 - la vitamine B₅ (acide pantothénique et panthénol). Dans ce groupe, le panthénol est utilisé de manière préférée. Les dérivés utilisables du panthénol sont, en particulier, les esters et les éthers du panthénol, la pantolactone et également les panthénols dérivés cationiquement. L'on peut citer, par exemple, en tant que représentants individuels, le triacétate de panthénol, le monoéthyléther de panthénol et son monoacétate, et les dérivés cationiques du panthénol.
 - la vitamine B₆ (pyridoxine et pyridoxamine et pyridoxal).
- 15

 - Vitamine C (acide ascorbique) : l'utilisation sous forme d'ester d'acide palmitique, de glucosides ou de phosphates peut être préférée. Une utilisation en combinaison avec des tocophérols peut également être préférée.
- 20

 - Vitamine E (tocophérols, en particulier le α-tocophérol).
- 25

 - Vitamine F : le terme « vitamine F » désigne généralement des acides gras essentiels, en particulier l'acide linoléique, l'acide linoléique et l'acide arachidonique.
- 30

 - Vitamine H : Le terme de vitamine H désigne le composé acide (3aS,4S, 6aR)-2-oxohexahydrothiényl[3,4-d]-imidazol-4-valérique, cependant appelé couramment « biotine ».

Les vitamines, provitamines et précurseurs vitaminiques particulièrement préférés sont ceux des groupes A, B, E et H. On préfère en particulier le nicotinamide, la biotine, la pantolactone et/ou le panthénol.

- 5 La proportion en poids de la ou des vitamine(s), du ou des dérivé(s) vitaminique(s) et/ou du ou des précurseur(s) de vitamines dans le poids total des agents nettoyants selon l'invention vaut de préférence de 0,001 à 5 % en poids, de manière particulièrement préférée de 0,005 à 3 % en poids et en particulier de 0,01 à 1 % en poids.

10

Parmi les extraits végétaux convenables, l'on entend de préférence des extraits de thé vert, de thé blanc, d'écorce de chêne, d'ortie, de bambou, d'hamamélis, de houblon, de henné, de camomille, de racine de bardane, de prêle, d'aubépine, des fleurs de tilleul, d'amande, d'aloé vera, d'aiguille d'épicéa, de

15 marronnier, de bois de santal, de genévrier, de noix de coco, de jojoba, de mangue, d'abricot, de citron vert, de blé, de kiwi, de melon, d'orange, de pamplemousse, de sauge, de romarin, de bouleau, de mauve, de limnanthe, de serpolet, d'achillée millefeuille, de thym, de mélisse, de tussilage, de vanille, de guimauve, de méristème, de ginseng et/ou racine de gingembre.

- 20 Sont particulièrement préférés les extraits de thé vert, de thé blanc, d'aloé vera, de noix de coco, de vanille, de jojoba, de camomille, de ginseng et/ou de bambou ; sont tout particulièrement préférés les extraits de thé blanc, d'aloé vera, de noix de coco et/ou de vanille, et sont singulièrement préférés les extraits de thé blanc et/ou d'aloé vera.

25

Habituellement, les extraits sont obtenus par extraction de la plante entière. Cependant, dans certains cas, il peut également être préférable de produire les extraits exclusivement à partir des fleurs, de l'écorce, des graines, des racines, des fruits et/ou des feuilles de la plante.

30

Afin de produire lesdits extraits végétaux, on peut utiliser, en tant qu'agent d'extraction, de l'eau, des alcools et des mélanges de ceux-ci. Parmi les

alcools, l'on préfère à ce titre les alcools inférieurs tels que l'éthanol et l'isopropanol, mais l'on préfère en particulier les alcools polyvalents tels que l'éthylène glycol, le propylène glycol, le glycérol et le sorbitol, tout autant comme agent d'extraction unique qu'en mélange avec de l'eau. Les extraits
5 végétaux à base d'eau/propylène glycol dans un rapport 1: 10 à 10: 1 se sont avérés particulièrement appropriés.

Les extraits de plantes peuvent tout autant être utilisés sous forme pure que diluée. S'ils sont utilisés sous forme diluée, ils contiennent habituellement environ 1 à 80 % en poids de substance active et l'agent d'extraction ou
10 mélange d'agents d'extraction utilisé en tant que solvant lors de leur production.

Des exemples d'extraits de plantes appropriés selon l'invention sont commercialisés sous les dénominations de « Herbasol Distillate White Tea », « Herbasol Extrakt Aloe » et « Herbasol Extract Vanilla » - respectivement par
15 la société Lipoid Kosmetik.

Des extraits de plantes appropriés peuvent être utilisées dans les compositions selon l'invention - rapporté à leur poids total - de manière préférée en une quantité a) dans le lait végétal en une quantité allant de 0,01 à 5 % en poids, de
20 manière particulièrement préférée de 0,05 à 3 % en poids et en particulier de 0,1 à 2 % en poids.

Les agents nettoyants selon l'invention se caractérisent de préférence par une plage de pH comprise dans une plage favorable pour la peau allant de 4,5 à
25 5,9 % en poids, de manière particulièrement préférée de 4,7 à 5,7 et en particulier de 4,8 à 5,5 (mesurée à 20 °C).

Les compositions selon l'invention se caractérisent de préférence par une viscosité moyenne à élevée. De manière particulièrement préférée, la viscosité
30 est comprise dans la plage allant de 8 000 à 25 000 mPa·s et en particulier de 8 500 à 20 000 mPa·s (Brookfield ; 20 tr/min, broche 5 ; 20 °C).

D'autres principes actifs, adjuvants et additifs pouvant être présents de manière préférée dans les agents nettoyants selon l'invention sont par exemple :

- des agents humectants,
- des parfums,
- 5 - des filtres UV,
- des agents épaississants tels que la gélatine ou les gommages végétales, par exemple l'agar-agar, la gomme de guar, les alginates, la gomme xanthane, la gomme arabique, la gomme karaya, la gomme de caroube, les gommages de graines de lin, les dextranes, les dérivés de
- 10 cellulose, par ex. la méthylcellulose, l'hydroxyalkylcellulose et la carboxyméthylcellulose, les fractions d'amidon et des dérivés tels que l'amylose, l'amylopectine et les dextrines, les argiles et les phyllosilicates tels que par ex. la bentonite ou des hydrocolloïdes entièrement synthétiques tels que par ex. l'alcool polyvinylique, les savons de Ca, de Mg
- 15 ou de Zn,
- les structurants tels que l'acide maléique et l'acide lactique,
- le diméthylisosorbide,
- les cyclodextrines,
- des principes actifs améliorant la structure fibreuse, en particulier des
- 20 mono-, di- et oligosaccharides tels que, par exemple, le glucose, le galactose, le fructose, et le lactose,
- des colorants pour la coloration de l'agent,
- des substances pour ajuster le pH, par exemple des acides α - et β -hydroxycarboxyliques tels que l'acide citrique, l'acide lactique, l'acide malique, l'acide glycolique,
- 25 - des principes actifs tels que le bisabolol et/ou l'allantoïne,
- des agents complexants tels que l'EDTA, le NTA, l'acide β alanine diacétique et les acides phosphoniques,
- des céramides. Par céramides, l'on entend la n-acylsphingosine (amides
- 30 d'acides gras de sphingosine) ou les analogues synthétiques de ces lipides (appelés pseudo-céramides),

- des agents propulseurs tels que les mélanges propane-butane, le N₂O, le diméthyléther, le CO₂ et l'air,
- des antioxydants,
- des agents conservateurs, tels que le benzoate de sodium ou l'acide salicylique,
- d'autres régulateurs de viscosité, tels que les sels (NaCl).

Un second objet de l'invention est l'utilisation cosmétique de l'agent nettoyant selon l'invention pour le nettoyage et le soin de la peau, en particulier pour l'amélioration du démaquillage et de la sensation au toucher de la peau.

Concernant les autres modes de réalisation préférés de l'utilisation selon l'invention, ce qui a été exposé sur les agents selon l'invention s'applique mutatis mutandis.

Les exemples suivants sont destinés à illustrer l'objet de la présente invention, sans toutefois la limiter.

Exemples :

1. Les compositions nettoyantes suivantes ont été préparées (les quantités indiquées sont exprimées en % en poids) :

	1	2	3	4
tensioactif anionique à base d'iséthionate a)	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
tensioactif anionique à base de taurate b)	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
tensioactif amphotère	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
polyol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
huile	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00

Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100
--	--------	--------	--------	--------

	5	6	7	8
Sodium Lauroyl Methyl Isethionate et/ou Sodium Cocoyl Methyl Isethionate	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
tensioactif anionique à base de taurate b)	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
tensioactif amphotère	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
polyol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
huile	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	9	10	11	12
tensioactif anionique à base d'iséthionate a)	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
Sodium Methyl Cocoyl Taurate	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
tensioactif amphotère	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
polyol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
huile	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	13	14	15	16
tensioactif anionique à base d'iséthionate a)	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
tensioactif anionique à base de taurate b)	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
Bétaïne de cocamidopropyle	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
polyol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
huile	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	17	18	19	20
tensioactif anionique à base d'iséthionate a)	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
tensioactif anionique à base de taurate b)	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
tensioactif amphotère	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
Glycérol et/ou sorbitol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
huile	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	21	22	23	24
tensioactif anionique à base d'iséthionate a)	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
tensioactif anionique à base de taurate b)	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00

tensioactif amphotère	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
polyol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
Huile naturelle et/ou ester d'acide gras de glycérol	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	25	26	27	28
tensioactif anionique à base d'iséthionate a)	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
tensioactif anionique à base de taurate b)	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
tensioactif amphotère	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
polyol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
Oléate de glycéryle	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	29	30	31	32
tensioactif anionique à base d'iséthionate a)	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
tensioactif anionique à base de taurate b)	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
tensioactif amphotère	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
polyol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
huile	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00

Alkyl(oligo)glycoside	0,05 – 5,00	0,075 – 4,00	0,10 – 3,00	0,20 – 2,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	33	34	35	36
Sodium Lauroyl Methyl Isethionate et/ou Sodium Cocoyl Methyl Isethionate	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
Sodium Methyl Cocoyl Taurate	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
Bétaïne de cocamidopropyle	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
polyol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
huile	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	37	38	39	40
Sodium Lauroyl Methyl Isethionate et/ou Sodium Cocoyl Methyl Isethionate	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
Sodium Methyl Cocoyl Taurate	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
Bétaïne de cocamidopropyle	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
Glycérol et/ou sorbitol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
huile	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	41	42	43	44
Sodium Lauroyl Methyl Isethionate et/ou Sodium Cocoyl Methyl Isethionate	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
Sodium Methyl Cocoyl Taurate	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
Bétaïne de cocamidopropyle	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
Glycérol et/ou sorbitol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
Oléate de glycéryle	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	45	46	47	48
Sodium Lauroyl Methyl Isethionate et/ou Sodium Cocoyl Methyl Isethionate	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
Sodium Methyl Cocoyl Taurate	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
Bétaïne de cocamidopropyle	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
Glycérol et/ou sorbitol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
Oléate de glycéryle	0,01 – 5,00	0,05 – 3,00	0,075 – 2,00	0,10 – 1,00
Alkyl(oligo)glycoside, de préférence Coco Glucoside	0,05 – 5,00	0,075 – 4,00	0,10 – 3,00	0,20 – 2,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	49	50	51	52
Sodium Lauroyl Methyl Isethionate et/ou Sodium Cocoyl Methyl Isethionate	0,05 – 15,00	0,10 – 12,00	0,50 – 10,00	1,00 – 7,50
Sodium Methyl Cocoyl Taurate	0,05 – 15,00	0,10 – 10,00	0,50 – 7,50	1,00 – 5,00
Bétaïne de cocamidopropyle	0,20 – 30,00	0,50 – 25,00	1,00 – 15,00	2,00 – 10,00
Glycérol et/ou sorbitol	0,05 – 10,00	0,10 – 8,00	0,50 – 6,00	1,00 – 5,00
Lamesoft ^{®1} PO 65	0,05 – 5,00	0,10 – 4,00	0,20 – 3,00	0,30 – 2,00
Eau et éventuellement autres adjuvants et additifs	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

	53	54	55	56
Iselux ^{®2} LQ-CLR-SB	9,50	9,50	10,00	11,00
Pureact ^{®3} WS Conc.	6,50	6,50	7,00	7,50
Bétaïne de cocamidopropyle, 37 % AS	18,00	18,00	20,00	22,00
Glycérol	2,00	2,00	1,50	2,00
Sorbitol	1,00	1,00	1,00	1,00
Lamesoft ^{®1} PO 65	1,00	1,00	1,50	
Huile de tournesol				0,75
Acnacidol ^{®4} BG	0,10			
Panthénol	0,70	0,70	0,50	0,30
Herbasol ^{®5} Distillate White Tea	0,50			0,50
Herbasol ^{®6} Extract Aloe		0,50	0,70	
Parfum	0,30	0,30	0,60	0,60
Eau, acidifiant, conservateur	ad 100	ad 100	ad 100	ad 100

Liste des produits commerciaux utilisés :

^{®1} dénomination INCI : Coco Glucoside, Glyceryl Oleate, Aqua ; BASF

^{®2} dénomination INCI : Sodium Lauroyl Methyl Isethionate (35-50 % AS) ;

5 Innospec

③ dénomination INCI : Aqua, Sodium Methyl Cocoyl Taurate, Coconut Fatty Acid, Sodium Chloride (30-32 % AS) ; Innospec

④ dénomination INCI : Butylene Glycol, 10-Hydroxydecanoic Acid, Sebacic Acid, 1,10-Decanediol ; Ashland (ex Vincience)

5 ⑤ dénomination INCI : Propylene Glycol, Aqua, Camellia Sinensis Leaf Extract ; Lipoid Cosmetics

⑥ dénomination INCI : Propylene Glycol, Aqua, Aloe Barbadensis Leaf Extract ; Lipoid Cosmetics

10 2. Évaluation des agents nettoyants selon l'invention

Un gel de lavage micellaire selon l'invention (formulation 53 ci-dessus) a été testé et évalué lors d'un test d'utilisation par 100 participants au test, qui étaient d'âge et de sexe différents :

- 15 ○ 64 % des sujets ont confirmé que la peau est bien nettoyée après utilisation,
- 86 % des sujets ont confirmé que la peau semble avoir été nettoyée en profondeur après utilisation,
- 71 % des sujets sont globalement satisfaits des propriétés cosmétiques du produit,
- 20 ○ 64 % des sujets ont jugé la sensation cutanée particulièrement douce et crémeuse pendant l'application,
- 64 % des sujets ont jugé que la stabilité de la mousse était bonne,
- 72 % des sujets ont jugé que la rinçabilité et l'élimination de la composition étaient bonnes,
- 25 ○ 79 % des sujets ont jugé que la répartition de la composition sur la peau humide était bonne.

Revendications

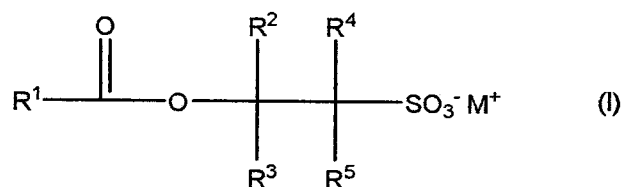
1. Agent nettoyant cosmétique doux, contenant dans un support cosmétique
5
a) au moins un tensioactif anionique à base d'iséthionate,
b) au moins un tensioactif anionique à base de taurate,
c) au moins un tensioactif amphotère,
d) au moins un polyol et
10 e) au moins une huile et/ou un corps gras naturel, minéral ou synthétique.

2. Agent nettoyant cosmétique doux selon la revendication 1, caractérisé en ce que la combinaison de principes actifs a) à e) se présente en une quantité qui conduit à une formation de micelles détectable.
15

3. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le rapport en poids découlant de la somme des tensioactifs anioniques a) et b) sur le(s) tensioactif(s) amphotère(s) vaut de 1: 1 à 1: 3, de préférence de 1: 1 à 1: 2 et en particulier de 1: 1 à 1: 1,5.
20

4. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 à 3, contenant - rapporté à son poids -
25
 - de 0,05 à 15,00 % en poids d'au moins un tensioactif anionique à base d'iséthionate a),
 - de 0,05 à 15,00 % en poids d'au moins un tensioactif anionique à base de taurate b),
 - de 0,20 à 30,00 % en poids d'au moins un tensioactif amphotère c),
 - de 0,05 à 10,00 % en poids d'au moins un polyol d) et
 - 30 - de 0,01 à 5,00 % en poids d'au moins une huile et/ou un corps gras naturel, minéral ou synthétique e).

5. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 à 4, contenant, en tant que tensioactif anionique à base d'iséthionate a), au moins un composé de la formule (I) suivante

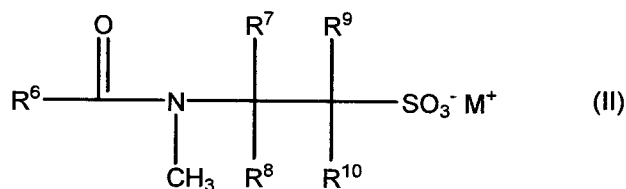


5 dans laquelle

- R¹ représente un radical alkyle, linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé, ayant 6 à 30 atomes de carbone,
- R² à R⁵ représentent indépendamment l'un de l'autre un atome d'hydrogène, un radical alkyle en C₁-C₄ ou un radical hydroxyalkyle en C₁-C₄, et
- M⁺ représente un cation ammonium, un cation alcanolammonium ou un cation métallique.

10

6. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 à 5, contenant, en tant que tensioactif anionique à base de taurate b), au moins un composé de la formule (II) suivante



dans laquelle

- R⁶ représente un radical alkyle, linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé, ayant 6 à 30 atomes de carbone,
- R⁷ à R¹⁰ représentent indépendamment l'un de l'autre un atome d'hydrogène, un radical alkyle en C₁-C₄ ou un radical hydroxyalkyle en C₁-C₄, et
- M⁺ représente un cation ammonium, un cation alcanolammonium ou un cation métallique.

20

25

7. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 à 6, contenant
- en tant que tensioactif anionique à base d'iséthionate a), au moins un des composés connus sous les dénominations INCI Sodium Lauroyl Methyl Isethionate ou Sodium Cocoyl Methyl Isethionate et
 - en tant que tensioactif anionique à base de taurate b), un composé connu sous la dénomination INCI Sodium Methyl Cocoyl Taurate.
- 5
8. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 à 7, contenant, en tant que tensioactif amphotère c), un composé connu sous la dénomination INCI Cocamidopropylbetain.
- 10
9. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 à 8, contenant, en tant que polyol d), du 1,2-propanediol, du glycérol, du diglycérol, du 1,6-hexanediol et/ou du Sorbitol, de préférence du glycérol et/ou du sorbitol.
- 15
10. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 à 9, contenant, en tant qu'huile et/ou corps gras naturel, minéral ou synthétique e), au moins un mono- ou diester de glycérol d'un acide carboxylique linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé ayant 8 à 30 atomes de carbone.
- 20
11. Agent nettoyant cosmétique doux selon la revendication 10, contenant, en tant qu'huile et/ou corps gras naturel, minéral ou synthétique e), de préférence un ester connu sous la dénomination INCI Glyceryl Oleate.
- 25
12. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 à 11, contenant - rapporté à son poids - de plus de 0,05 à 5,00 % en poids d'au moins un tensioactif non ionique, de préférence d'un alkyl(oligo)glucoside.
- 30

- 5
13. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 à 12, contenant - rapporté à son poids - de plus de 0,01 à 2,00 % en poids d'au moins un principe actif de soins cutanés, de préférence choisi parmi les principes actifs contre l'acné, les vitamines et/ou les extraits de plantes.
- 10
14. Agent nettoyant cosmétique doux selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce qu'il est sensiblement exempt de sulfates et sensiblement exempt de composés alcoxylés.
15. Utilisation cosmétique d'un agent nettoyant cosmétique doux selon l'une quelconque des revendications 1 à 14 pour le nettoyage et le soin de la peau, en particulier pour l'amélioration du démaquillage et de la sensation au toucher de la peau.